

MARCHES PUBLICS

Les collectivités territoriales **sont soumises pour leurs achats à la législation relative aux marchés publics.**

Cette législation a pour but **d'assurer que les deniers publics seront convenablement dépensés.**

Les marchés publics sont des contrats conclus à titre onéreux par les pouvoirs adjudicateurs (l'Etat et les collectivités territoriales) avec des opérateurs économiques publics ou privés (entreprises, fournisseurs, prestataires de services, associations ...) pour répondre à leurs besoins en matière de travaux, fournitures et services.

Les marchés publics doivent être mis en place pour l'ensemble de la collectivité.

Ils sont régis par une ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et par un décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

SEUILS	PROCEDURE	PUBLICITE
Marché inférieur à 25 000 € HT	Art 3018° du décret n°2016-360 : possibilité de passer le marché sans publicité ni mise en concurrence préalable	Aucune obligation de publicité ni de mise en concurrence préalables
Entre 25 000 et 90 000 € HT	Art 27 du décret n°2016-360 : procédure adaptée dont les modalités sont librement fixées par le pouvoir adjudicateur en fonction de la nature et des caractéristiques du besoin à satisfaire, du nombre ou de la localisation des opérateurs économiques susceptibles d'y répondre ainsi que des circonstances de l'achat. Possibilité de s'inspirer des procédures formalisées mais sans s'y référer expressément pour ne pas avoir à être soumis au respect de l'ensemble des règles qui leurs sont applicables.	Le pouvoir adjudicateur choisit librement les modalités de publicité adaptées en fonction des caractéristiques du marché, notamment son montant et sa nature.
Entre 90 000 et 209 000 € HT		Le pouvoir adjudicateur est tenu de publier un AAPC ¹ soit : au BOAMP ² , soit dans un JAL ³ , voire dans un journal spécialisé correspondant au secteur économique concerné ou au JOUE ⁴
Marché supérieur à 209 000 € HT	Appel d'offres ouvert ou restreint	Le pouvoir adjudicateur est tenu de publier un AAPC au : JOUE ⁴ et au BOAMP (modèle européen obligatoire)